

International Research Project (IRP)

Lignes directrices

Qu'est-ce qu'un IRP ?

L'outil de coopération internationale IRP (*International Research Project*) finance **un projet de recherche collaborative entre des partenaires français et des partenaires d'un ou deux pays étrangers** ayant déjà démontré leur capacité à collaborer ensemble.

Il a une durée de 5 ans et permet de fédérer une équipe pouvant à terme participer à des appels à projets européens et internationaux.

Moyens

Les crédits alloués annuellement à l'unité porteuse du projet, d'un **montant maximal de 14 000€**, financent l'organisation de **rencontres scientifiques** en France et dans les pays des partenaires (ateliers, séminaires scientifiques ou écoles thématiques) et la **mobilité** des équipes impliquées.

- Une partie des financements (maximum 20% par an) peut être utilisée pour d'autres dépenses.
- Aucun salaire ne peut être pris en charge sur les crédits alloués par le CNRS à l'IRP.
- Les partenaires français et étrangers peuvent abonder le budget de l'IRP.

Critères d'éligibilité

1. La coordination du projet

L'IRP doit être porté par une unité du CNRS (UMR, UAR ou IRL).

Le coordinateur / la coordinatrice peut être indifféremment un.e chercheur.e ou un.e enseignant.e-chercheur.e, membre permanent rattaché.e à cette unité. Les personnels non-permanents (doctorants et post-doctorants notamment) ne peuvent pas coordonner un IRP.

Il est possible de mettre en place des co-coordinations de projet. Celles-ci ne peuvent concerner que des chercheur.e.s ou enseignant.e.s-chercheur.e.s, membres permanents rattaché.e.s à la même unité ou à une autre UMR, UAR ou IRL participant au consortium. Dans le cas d'une co-direction opérée par des chercheur.e.s ou enseignant.e.s-chercheur.e.s affecté.e.s à des unités distinctes, il conviendra de définir une seule unité de gestion du budget alloué.

2. Le consortium

Le consortium doit inclure des partenaires étrangers (on notera que les unités du CNRS à l'étranger - UMIFRE, IRL et UAR à l'étranger - sont considérées comme des partenaires français du consortium).

Critères pour la composition du consortium :

- Localisation des équipes : maximum de 2 pays étrangers impliqués (mais plusieurs partenaires d'un même pays peuvent participer au projet)
- Nombre d'équipes : maximum de 10 équipes impliquées, qui devront donner leur accord sur la constitution du consortium
- Historique du réseau : les partenaires doivent déjà avoir collaboré par le passé

Calendrier

Etape 1 : pré-proposition

- Date limite de soumission : 15 mai 2024, 17h
- Résultats étape 1 : mi-juin 2024

Etape 2 : projet complet

- Date limite de soumission : 15 septembre 2024, 17h
- Résultats de l'arbitrage final : novembre 2024

Date de début indicative des projets sélectionnés : 1er janvier 2024

Comment soumettre une pré-proposition ?

La pré-proposition doit être rédigée selon les consignes données ci-après et adressée par courriel en **format pdf** au pôle Europe et International de CNRS Sciences humaines & sociales (inshs.international@cnrs.fr) en indiquant dans l'objet du courriel : Candidature IRP – Nom du coordinateur – Sigle du projet.

Des questions ?

Consultez la fiche des questions fréquemment posées (FAQ).

Contactez le Pôle Europe et International de CNRS Sciences humaines & sociales : inshs.international@cnrs.fr.

International Research Project (IRP)

Etape 1 - Pré-proposition

Formulaire de dépôt auprès de CNRS Sciences humaines & sociales

La pré-proposition doit obligatoirement comporter les éléments demandés ci-dessous, organisés comme suit. Le texte peut être rédigé en anglais ou en français.

1. Fiche projet : 1 page

Précisez :

- Le titre du projet
- L'acronyme du projet
- Les nom, prénom et section CNRS du coordinateur / de la coordinatrice
- Le nom et le code du laboratoire de rattachement du coordinateur / de la coordinatrice (UMR, UAR ou IRL)
- Si une co-coordination du projet est envisagée :
 - o Les nom, prénom et section CNRS du co-coordonateur/de la co-coordinatrice
 - o Le nom et le code du laboratoire de rattachement du co-coordonateur / de la co-coordinatrice (UMR, UAR ou IRL)
 - o Le nom et le code de l'unité qui assurera la responsabilité de la gestion financière du projet (une seule unité possible)
- La liste du ou des pays partenaires du projet
- Le cas échéant, le caractère interdisciplinaire du projet (en précisant le numéro de la ou des sections CNRS impliquées)

2. Projet scientifique : 2 pages

Exposez en 2 pages maximum l'objectif de l'IRP, la plus-value que représente la réalisation de ce projet scientifique en collaboration avec les partenaires choisis, les activités envisagées, les résultats attendus. Des schémas peuvent être intégrés.

3. Consortium

Présentez de manière synthétique les partenaires de l'IRP, en mettant en évidence les collaborations antérieures entre les équipes impliquées.

Pour chaque partenaire, indiquez le nom de l'unité (centre de recherche, département, etc.), sa ou ses tutelles, le nom du coordinateur / de la coordinatrice local.e et le nombre de chercheurs qui seront impliqués dans l'IRP (en distinguant doctorants, post-doctorants et chercheurs titulaires). Une présentation sous forme de tableau peut être intégrée.

4. CV : 1 page

Insérez en fin de dossier un court CV du/des coordinateur(s)/ de la/des coordinatrice(s) du projet (1 page maximum).